



Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 11 décembre 2020

10^{ème} Commission

N° CP-2020-12-10-4

Service instructeur

DGA développement humain et solidarité - Service
de protection maternelle et infantile

Service consulté

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LE CENTRE DE RESSOURCES ENFANCE PLURIELLE 68 POUR L'INCLUSION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP (2021 A 2023)

Résumé : La présente convention d'objectifs et de financement détermine, sur la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023, les modalités de partenariat entre les acteurs du centre de ressources « Enfance Plurielle 68 » destiné à favoriser l'inclusion des enfants porteurs de handicap dès leur plus jeune âge dans les établissements et lieux d'accueil collectifs de droit commun.

La convention définit également le plan de financement du centre de ressources « Enfance Plurielle 68 » par les partenaires institutionnels jusqu'au 31 décembre 2023. La convention prévoit l'octroi de trois subventions annuelles d'un montant de 31 500 € en 2021, 33 000 € en 2022 et 34 500 € en 2023, soit un total de 99 000 € à l'association « Maison des Jeunes et de la Culture » de BOLLWILLER (68540).

Dans le cadre de sa politique d'aide aux associations ou organismes dans le domaine de l'action sociale, le Département accorde chaque année des subventions de fonctionnement à des associations ou organismes œuvrant au service de la population haut-rhinoise.

Le centre de ressources « Enfance Plurielle 68 », porté par la Maison des Jeunes et de la Culture de BOLLWILLER, a pour objectif d'accompagner les professionnels des établissements de droit commun afin de proposer un accueil adapté aux besoins de l'enfant en situation de handicap dans les meilleurs délais.

Le centre de ressource est également chargé de développer la mise en réseau des établissements d'accueil collectif que sont les 165 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) et les 400 Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) du Haut-Rhin. Son champ d'intervention couvre l'ensemble du département du Haut-Rhin.

En lien avec les établissements d'accueil collectif, le centre de ressources apporte aux familles concernées toute information nécessaire à l'inclusion sociale de leur enfant.

Le centre de ressources s'engage à faire connaître plus largement l'existence de ce dispositif et les services proposés aux professionnels des établissements ainsi qu'à tous professionnels en lien avec les familles concernées et selon leurs besoins.

Il propose et coordonne des temps d'échange et de réflexion entre professionnels et favorise la mise en réseau y compris avec les autres pôles ressources départementaux.

La mise en œuvre des missions est confiée à une chargée de mission ainsi qu'à une secrétaire à temps partiel. Au vu de l'augmentation régulière et constante des sollicitations en direction du centre de ressources, un renforcement des moyens humains ciblé sur l'accompagnement des professionnels s'avère nécessaire.

En parallèle, d'autres dispositifs d'accompagnement existant sur le territoire seront mobilisés, tels que :

- La micro-crèche « La colline aux papillons » située à BRUNSTATT-DIDENHEIM qui est un lieu d'accueil pour tous les enfants qu'ils soient ou non porteurs de handicap et qui se présente comme un dispositif de droit au répit. Elle sera un lieu d'immersion possible pour les professionnels d'autres lieux d'accueil (EAJE et ACM), afin qu'ils puissent s'enrichir de pratiques nécessaires à l'accueil de tous,
- Les Equipes Mobiles Ressources qui interviennent auprès des équipes pédagogiques des écoles auxquelles peuvent être associés les professionnels des périscolaires,
- Le Centre de Ressources Autisme qui propose des rencontres formatives aux professionnels de terrain accueillant des enfants avec autisme.

Les partenaires institutionnels associés sont l'association « ADAPEI Papillons Blancs d'Alsace », la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations), la CAF, la MDPH, le Département du Haut-Rhin et la MSA.

A ce titre, Mme Marie-France VALLAT (titulaire) et Mme Josiane MEHLEN-VETTER (suppléante) représentent le Président du Conseil départemental au sein du Comité de pilotage chargé du suivi et de la projection politique et stratégique du centre de ressources. La Conseillère technique Petite enfance du service de Protection Maternelle et Infantile participe au Comité technique d'accompagnement de la structure.

Chaque organisme a engagé des fonds. Le Département et la CAF financent à parité 30 000 € chacun. Pour l'Etat, la CAF et le Département du Haut-Rhin, les participations annuelles sont annoncées sous réserve des disponibilités budgétaires.

Le plan de financement triennal décrit dans la convention prévoit une augmentation de 5 % par an, soit 1 500 € supplémentaires pour le Département (il en est de même pour la CAF), pour prendre en compte l'évolution des coûts de fonctionnement du centre de ressources. Il est précisé qu'il pourra solliciter un financement complémentaire ponctuel et expérimental auprès de la CAF afin de renforcer son équipe opérationnelle.


La convention prévoit l'octroi de trois subventions annuelles d'un montant de 31 500 € en 2021, 33 000 € en 2022 et 34 500 € en 2023, soit un total de 99 000 €, sous réserve du vote des crédits au budget de chaque année.

La 10^{ème} Commission a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 4 décembre 2020.

Au vu de ce qui précède, il vous est proposé :

- d'approuver la convention d'objectifs et de financement relative au centre de ressources Enfance Plurielle 68, jointe en annexe au présent rapport, dont les signataires sont l'Etat, le Département du Haut-Rhin, la MDPH, la MSA, la CAF, l'association « ADAPEI Papillons Blancs d'Alsace » et la MJC de BOLLWILLER, et de m'autoriser à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


LE PRESIDENT

Remy WITH